

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES**  
**SERVICE DES ASSEMBLEES**  
AV/AR/CV/260917PVCM

AUBAGNE, le 27 Septembre 2017

## **PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 SEPTEMBRE 2017**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
Présents ..... 35  
Excusés ..... 6

ayant donné procuration :

M. Mohammed SALEM à Mme Jeannine LEVASSEUR  
Mme Geneviève MORFIN à Mme TRIC  
Mme Danielle DUPRE à Mme Valérie MORINIERE  
M. Philippe PORFIRO à Mme Alexandra PASOLINI  
M. Patrick ARNOUX à M. Gérard RAMPAL  
Mme Stéphanie HARKANE à M. Jean-Marie ORIHUEL

Absents ..... 2

Mme Joëlle MELIN et M. Nicolas ROBINE

A la délibération n° 05-260917, à 18 heures 45,  
départ de M. Pascal AGOSTINI avec mandat à Mme Julie GABRIEL  
et de M. Bruno FOTI avec mandat à M. Le Maire

Présents ..... 33  
Excusés ..... 8  
Absents ..... 2

A la délibération n° 06-260917, arrivée de Mme Geneviève MORFIN :

Présents ..... 34  
Excusés ..... 7  
Absents ..... 2

--- ooo O ooo ---

**M. Le Maire :** L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée de ce soir, à savoir M. Giovanni SCHIPANI, en l'absence de M. ROBINE, secrétaire de cette séance.

Merci M. SCHIPANI.

Je vous rappelle les dates des prochaines séances du Conseil Municipal :

- Le **Mardi 7 Novembre**, pour le Rapport d'Orientations Budgétaires ;
- Le **Mardi 19 Décembre**, pour le vote du Budget.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **29 Juin 2017**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »**

---

**01-260917 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -**  
**Approbation des taux de rémunération des enseignants sur les temps**  
**périscolaires et ateliers de réussite éducative.**

La mise en place de ces activités périscolaires et de ces ateliers nécessitent la présence d'un personnel encadrant qualifié et expérimenté.

Dans le cadre de ces accueils, la Ville d'Aubagne fait appel à des enseignants volontaires pour organiser les aides aux devoirs, les activités pédagogiques mais peuvent également intervenir durant les ateliers de réussite éducative et la pause méridienne.

Ils interviennent à travers différentes missions :

Sur l'aide aux devoirs en élémentaire et animations pédagogiques en maternelle lors de l'accueil du soir pendant une heure avec ¼ d'heure de surveillance et 45 minutes d'étude surveillée. Dans les animations des ateliers, 3 heures dont 1 heure de préparation. Dans l'accompagnement périscolaire sur la pause méridienne, un forfait de 2 heures.

... / ...

Le tableau récapitulatif des forfaits en fonction de la participation des enseignants aux différentes activités et proposées aux enfants a été repris dans la délibération.

L'objectif est toujours de favoriser la réussite éducative des enfants. L'intervention de ces enseignants offre un appui qui s'inscrit dans l'axe premier du Projet Educatif de Territoire au travers de son axe 1 « L'excellence pour tous ».

Cette délibération permet de fixer le taux de rémunération des enseignants aux taux de vacation des heures supplémentaires en fonction des activités proposées.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **01-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »**

---

### **02-260917 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Approbation de la mise en place d'un « périmètre délimité des abords » autour des Monuments Historiques : Engagement de la démarche.**

La Commune d'Aubagne possède en centre-ville quatre Monuments Historiques inscrits :

- La Chapelle des Pénitents Blancs ;
- La Chapelle des Pénitents Gris ;
- La Chapelle des Pénitents Noirs pour les façades ;
- Le Monument aux morts de la guerre de 1914-1918, dit Monument de la Victoire.

Leur protection est aujourd'hui assurée par un périmètre de référence de 500 mètres autour de chaque Monument.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles propose la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords mieux adapté à la réalité physique et urbaine du centre-ville.

Le Périmètre de Protection des Abords doit faire l'objet d'une enquête publique, permettant son intégration au Plan Local d'Urbanisme.

Préalablement, l'avis du Conseil Municipal est requis en tant que propriétaire des quatre Monuments Historiques.

Cette délibération propose d'approuver la mise en place de ce nouveau Périmètre Délimité des Abords.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **02-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

### **03-260917 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - : Approbation de la mise en place d'un Secteur Patrimonial Remarquable**

**sous régime d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine : Engagement de la procédure.**

Le Plan Local d'Urbanisme a permis d'identifier et de valoriser la qualité du patrimoine paysager et architectural du territoire communal.

Ainsi, 69 bâtiments remarquables sont protégés. Cela concerne des bastides principalement, des éléments décoratifs, des équipements et bâtiments publics, du Patrimoine militaire, religieux ou industriel, ou encore des lieux de mémoire et de tournage.

La création d'un site patrimonial remarquable sous le régime d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine permettra de renforcer la politique de mise en valeur, notamment par une augmentation du niveau de qualité dans les réhabilitations menées.

Cette délibération vise à approuver la mise en place de ce secteur patrimonial remarquable.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **03-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

**04-260917 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - :**

**Règlement Local de Publicité Communal : Prescription de la révision et modalités de la concertation.**

Un Règlement Local de Publicité permet de définir une ou plusieurs zones dans lesquelles s'applique une réglementation plus restrictive que celle établie au plan national de publicité en matière d'enseignes et de pré-enseignes visibles sur les voies ouvertes à la circulation.

Le Règlement Local de Publicité en vigueur sur la Commune d'Aubagne, adopté le 5 Juillet 1985, est aujourd'hui inadapté compte tenu des dispositions réglementaires issues de la loi Grenelle de 2010 et des évolutions de la Commune.

Ainsi, il convient de réviser le document pour le mettre en adéquation avec la réalité locale et les orientations du P.L.U. approuvées le 22 Novembre 2016.

Un registre de concertation, une adresse mail dédiée et des réunions publiques permettront d'associer la population tout au long de la procédure.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Merci M. Le Maire. C'est l'occasion de rappeler qu'aujourd'hui la publicité constitue bien davantage une pollution et un surcoût pour le consommateur in fine qu'un vecteur de développement économique, qu'il existe dans notre pays plusieurs communes dont la Commune de Grenoble qui a supprimé la publicité de son paysage urbain et que tout le monde s'en satisfait.

Ainsi donc, puisque nous affirmons qu'il y aura, c'est l'objectif 4 du document qui nous est présenté ce soir : « L'ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants et usagers, favoriser la qualité paysagère du territoire et réduire les nuisances visuelles en fonction des enjeux paysagers et patrimoniaux », nous espérons fortement que ce nouveau règlement local de publicité sera ambitieux et qu'il permettra de nettoyer notre paysage de ces verrues publicitaires ! Merci.

**M. Le Maire** : Merci M. GRANDJEAN. M. LEVISSE !

**M. LEVISSE** : C'est plus une question de clarification. Je crois qu'on attend tous ce nouveau règlement qui permettra effectivement d'améliorer visuellement notre environnement, ça c'est une non-question. La question, c'est peut-être, si le processus est engagé aujourd'hui Mme LEVASSEUR, qu'en est-ce que ça nous amène aux résultats et qu'en est-ce qu'on pourra effectivement avoir moins de pub et des pubs plus belles ?

J'en profite pour dire que les efforts qui ont été faits à mon sens sur la nouvelle signalétique améliorent déjà correctement l'environnement.

**M. Le Maire** : Merci. Mme LEVASSEUR, si vous voulez répondre peut-être !

**Mme LEVASSEUR** : Nous avons un délai de 3 ans pour mettre en harmonie.

**M. Le Maire** : Je complète Mme LEVASSEUR. L'important était aussi de pouvoir l'engager au niveau communal parce que vous savez qu'après l'urbanisme passera à la Métropole. Il est important, il y a peut-être un certain nombre de délibérations qui seront actées de manière un peu rapide, certainement avant la fin de l'année, pour justement permettre à la Commune de pouvoir avoir la maîtrise de ses engagements. La date limite, c'est bien sûr 3 ans.

Bien sûr, M. LEVISSE, qu'on fera tout pour aller beaucoup beaucoup plus vite. Pour rejoindre ce que disait également M. GRANDJEAN, il est évident que la pollution visuelle est une pollution importante aujourd'hui.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je passe aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Messieurs Dames et merci Mme LEVASSEUR !

## **COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »**

---

### **05-260917 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -:**

#### **Modification de l'abattement général à la base de la Taxe d'Habitation.**

Cette délibération porte sur la modification des abattements de la Taxe d'Habitation et précisément sur l'abattement général à la base et l'abattement spécial Handicapés.

Dans le cadre de l'harmonisation fiscale au sein de la Métropole, il est nécessaire d'harmoniser la politique d'abattement. Il est donc proposé une modification de l'abattement

général à la base afin d'élargir la base nette d'imposition tout en maintenant l'abattement pour charges de familles au taux maximum et en instituant un nouvel abattement social spécial de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides qui n'a jamais été appliqué sur Aubagne.

L'abattement général à la base permettra de sécuriser nos recettes dans une période de turbulence budgétaire sans précédent dans laquelle nous évoluons depuis 4 ans et qui va perdurer comme toutes les annonces semblent le démontrer.

En effet, à peine sortis d'une période de 3 années de baisses totalement inédites des dotations de l'Etat et qui ont coûté 12 millions d'euros de recettes cumulées en moins à la commune, je vous rappelle que la Dotation Générale de Fonctionnement s'élevait à 7,5 millions en 2013, elle de 2,8 millions d'euros cette année en 2017, c'est-à-dire que nous avons 4,7 millions d'euros de dotations de l'Etat en moins en 2017 par rapport à 2013 pour assurer bien sûr les mêmes missions de service public.

Après cette période difficile, nous entrons à nouveau dans une période de flou quant à la mise en œuvre des décisions budgétaires gouvernementales annoncées, à savoir l'exonération de la Taxe d'Habitation pour 80 % des français, ce qui représente 30 % de nos recettes fiscales, à savoir aussi le plan de 13 milliards d'économies sur 5 ans que l'Etat va imposer aux collectivités dont nous ne connaissons pas encore à ce jour les modalités.

Dans ce cadre, nous nous devons de faire face et sécuriser nos recettes afin de pouvoir continuer à assurer les missions de service public qui sont à la charge de la commune et l'investissement nécessaire à une collectivité de notre dimension.

Pour ce faire, et dans le cadre de l'harmonisation fiscale au sein de la Métropole, nous fixons à 5 % l'abattement général à la base avec la volonté de maîtriser la pression fiscale dont on sait qu'elle est particulièrement importante sur la commune. Et dans ce contexte, nous instaurons un nouvel abattement spécial handicapés de 10 % qui n'a jamais été appliqué à Aubagne, Mme AMOROS en charge du handicap a souvent été sollicitée à ce propos, nous instaurons donc cet abattement dans le cadre de la solidarité avec les personnes handicapées ou invalides avec une vraie volonté d'aider ceux qui en ont besoin.

Cette délibération d'harmonisation fiscale a été présentée dans de nombreuses communes du Département, notamment ROQUEVAIRE ou LA CIOTAT, communes voisines, où elle a d'ailleurs été votée à l'unanimité.

Je vous propose donc de fixer l'abattement général à la base à 5 %, de maintenir au taux maximum de 15 % le taux des abattements pour charges de famille pour 1 à 2 personnes à charges et pour 3 personnes et plus et d'instituer l'abattement spécial de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Merci Mme MENET ! Y a-t-il des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

**Mme GIOVANNANGELI :** Nous n'émettons pas d'avis en Commission. Nous avons l'information et en général on ne donne pas d'avis lors de la Commission, si je puis me permettre.

Je voulais prendre la parole parce qu'il y a deux éléments importants dans cette délibération. Le premier qui décrit le contexte budgétaire national dans lequel nous nous trouvons, qui me paraît important, qui nous paraît d'autant plus important que, depuis 2010, où Nicolas SARKOZY avait supprimé la Taxe Professionnelle, nous savons combien à partir de là les taxes ne sont plus dynamiques et les dotations continuent à chuter. Ça a été ensuite le cas sous le gouvernement HOLLANDE et aujourd'hui on a une synthèse des deux avec M. MACRON qui fait que la dégringolade continue.

Vous souriez mais vous savez que nous dénonçons le sort réservé aux communes depuis très longtemps, vous le dénoncez aussi et c'est une catastrophe. S'insurger contre cette situation est une chose fondamentale mais j'y reviendrai.

La deuxième chose évidemment, c'est le corps et le cœur de la délibération qui en fait, avec l'air de ne pas y toucher, est un beau tour de passe-passe, parce que bien sûr on ne touche pas aux bases, et je n'enlève rien aux propos liminaires sur les baisses des dotations de l'Etat, mais on fait passer l'abattement qui était de 15 % à 5 %, ce qui veut dire donc que l'abattement va perdre 10 % et qu'inversement les impôts et la Taxe d'Habitation vont augmenter de 10 %. Ce qui veut dire que c'est une mesure déguisée alors que, si je me souviens bien, dans votre campagne électorale, vous aviez annoncé la baisse de 15 % des impôts locaux. Ce qui veut dire qu'on est dans une situation encore une fois de duperie puisque évidemment ce n'est pas ce qui se passe. D'autant plus que, vous l'avez dit pour LA CIOTAT, mais la chose n'est pas nouvelle, puisqu'à MARSEILLE il y a quelques années cette mesure avait été prise. On voit bien qu'il y a toute une logique derrière qui fait qu'on augmente les impôts locaux sans donner le sentiment qu'on les augmente. C'est un mensonge qui est d'autant plus embêtant qu'en plus, selon la valeur locative, on crée des inégalités. Parce que, plus la valeur locative est grande, plus on habite un logement confortable, la proportion de l'augmentation va être moindre et, à l'inverse, lorsqu'on habite un appartement à valeur locative moindre, la proportion de l'augmentation va être plus grande. On crée une inégalité supplémentaire.

Nous ne voterons pas cette délibération mais nous faisons quand même deux propositions parce que contester, c'est bien, proposer c'est mieux. Concernant la situation nationale, vous la dénoncez, je trouve que c'est très bien, c'est d'autant plus important que, ce que je n'ai pas dit tout à l'heure, lorsque Nicolas SARKOZY a enlevé la Taxe Professionnelle, ça n'a pas empêché les baisses de dotations, ce qui veut dire que protéger les recettes futures, rien n'est garanti en l'occurrence. Nous vous proposons qu'à partir de cette délibération et du fait qu'elle révolte l'ensemble des élus ici présents, des mesures d'actions soient prises au-delà même de la déclaration du Conseil Municipal. Nous connaissons la capacité de cette ville, en tout cas, nous la connaissons, à se faire entendre dans d'autres villes du Département et le lien qu'il peut y avoir entre la Commune d'Aubagne et l'Association des Maires de France, il doit bien y avoir sur cette situation une capacité à faire entendre qu'il ne faut plus accepter cette situation. En tout cas, nous, nous le ferons si jamais vous vous y mettez.

La deuxième proposition, c'est de laisser l'abattement à 15 % pour éviter de faire payer encore les Aubagnais qui, déjà, du point de vue du pouvoir d'achat, dans ce qui se passe dans le pays, souffrent et qui vont souffrir encore plus parce qu'ils vont encore perdre quelques dizaines d'euros avec cette baisse de l'abattement. Pour éviter cette double peine, nous proposons de le laisser tel quel.

Et je me permets de conclure parce je sais qu'en ce moment il est très à la mode de dire que ceux qui ne veulent pas toucher aux mesures existantes sont des gens qui ne bougent pas, je me permets de dire que nous faisons partie des gens qui pensent que, lorsqu'on prend une mesure, il faut qu'elle fasse du bien aux habitantes et aux habitants et pas qu'elles les desservent.

**M. Le Maire :** Merci. M. LEVISSE !

**M. LEVISSE :** Peut-être évidemment pour notre groupe, quand on voit une délibération qui démarre par : on va passer un abattement de 15 à 5 %, c'est évidemment quelque chose qui ne va pas forcément dans le sens de ce qu'on aime. La première réaction est claire. Notre A.D.N., pour nous tous qui avons fait campagne autour d'un programme de réductions d'impôts, autour d'un programme de redonner de l'argent aux Aubagnais, évidemment c'est quelque chose qui heurte un peu et on le prend comme tel et je remercie Mme MENET d'avoir été claire là-dessus, qui essaie quelque chose qui vise à préserver nos capacités financières. La première réaction est une réaction de réticence.

Cependant, nous allons voter cette mesure par cohérence. A partir du moment où on comprend qu'il y a des difficultés financières réelles et qu'on les vit tous les jours autour de la table ou dans les décisions, il faut prendre des mesures et ne pas juste se dire : eh bien, espérons que le gouvernement va changer ou espérons quelque chose va tomber ! On sait malheureusement qu'il faut un petit peu se prendre en mains. Ça, c'est la première chose qui est de prendre ses responsabilités. Deuxièmement, vous l'avez bien souligné, on ne sait pas comment ce contexte gouvernemental va évoluer mais si effectivement il y a ce qui est annoncé aujourd'hui, qui est une baisse par trois tiers de la Taxe d'Habitation pour 80 % des habitants, il faut que la commune puisse aborder la discussion, je ne sais pas s'il y a une vraie discussion, mais au moins les commissions de rétributions des communes dans une position au moins d'égalité ou d'équité avec les autres communes et donc la cohérence est. Dans cette incertitude, faisons ça.

Bien sûr, on soutiendra cela. Néanmoins, on est aussi cohérent qu'il y ait cette volonté de redonner du pouvoir d'achat aux Aubagnais en se disant : les Aubagnais sont mieux placés pour choisir leurs dépenses que les élus, les fonctionnaires territoriaux qui a été un petit peu notre A.D.N., on l'a fait, je ne sais pas exactement le montant global de cette mesure là, de ce changement d'abattement, j'imagine que c'est quelques centaines de millions d'euros. Je rappelle quand même qu'en cohérence on a redonné sur les trois ou quatre dernières années de notre mandat, on aura redonné pour moi 2,2 / 2,5 millions d'euros aux Aubagnais au travers de la baisse du prix de l'eau. Quand on peut le faire, on le fait, il y a des fois où c'est plus difficile, mais de nouveau ce sont 2 à 2,5 millions d'euros millions qui sont redonnés, puisque ça a commencé en 2016 et qui seront redonnés aux Aubagnais.

Dernière chose, je ne comprends pas très bien, si je comprends que ça peut heurter notre logique de changer un abattement, je ne comprends pas que ça heurte la logique de l'Opposition de changer un abattement puisque c'est plus de dépenses publiques. On dirait presque que M. GAZAY a vu l'image du **Gauche à VAIZE** apparaître en Madone au-dessus de son lit, ils se sont dit qu'il faut monter les impôts.

A un moment donné, si on veut se donner les moyens, il faut être en cohérence. C'est intéressant ce que vous avez dit que d'autres municipalités de tous bords, si j'ai bien



compris, ont adopté à l'unanimité ; ce n'est pas forcément de gaieté de cœur pour aucun d'entre nous mais c'est responsable !

**M. Le Maire :** Merci M. LEVISSE. M. ORIHUEL !

**M. ORIHUEL :** M. Le Maire, merci. Vous nous demandez d'approuver une délibération qui aura pour objet de ramener de 15 % à 5 % le taux d'abattement général à la base appliqué à la Taxe d'Habitation. Cela veut dire que vous augmentez de 10 % la base d'imposition de la Taxe d'Habitation, ce qui correspond en fait à une augmentation du taux de la Taxe d'Habitation de 1,34 %. Cela reviendrait en conséquence à faire passer le taux communal de la Taxe d'Habitation de 22,01 à 23,35 %. C'est une véritable prouesse pour un maire qui s'est fait élire en 2014 en promettant de diminuer de 15 % la Taxe d'Habitation. Certes, le taux n'a pas augmenté depuis 3 ans, sauf bien sûr le taux de base mais, en une seule fois, vous augmentez de 6 % le taux et ce, sans l'avouer et en retranchant derrière la diminution de l'abattement. Quelle prouesse ! Après 3 ans et demi de mandat, vous aurez augmenté en 1 jour la Taxe d'Habitation plus que la précédente majorité durant les 6 ans de son mandat, et ce en une seule délibération que votre majorité va approuver ce soir même si certains de nos électeurs seront très contrariés. Car une famille aubagnaise payant la Taxe d'Habitation verra augmenter en moyenne entre 60 et 80 euros par an en 2018.

Nous vous avons soutenu dans la démarche que nous croyions sincère de diminuer la pression fiscale. Manifestement, nous avons été trompés.

Mme L'Adjointe aux Finances nous écrit dans sa délibération que c'est à cause des 400.000 euros de recettes non perçues à cause de la décision de l'ancien gouvernement sous la pression des retraités, veuves et veufs, de plus de 75 ans ayant moins de 1.150 euros par mois de leur donner de nouveau une demi part fiscale et donc une exonération de la Taxe d'Habitation C'est un petit peu dommage de tempêter contre ces personnes, je pense qu'elles vont mal apprécier. Ensuite, elle nous dit que c'est à cause des réajustements fiscaux pour que toutes les communes métropolitaines homogénéisent leurs taux. Nous avons donc à craindre, en 2019, si on s'homogénéise avec Marseille, un arrêt total de l'abattement à la base et donc une nouvelle augmentation du même genre de la Taxe d'Habitation.

En fin d'année, l'équipe majoritaire va faire le Budget Primitif ; il n'y a pas de baisses des dotations de l'Etat en 2018, ça a été dit et redit récemment, pas de baisses des dotations. L'augmentation continue des frais de personnel, malgré la diminution du poste 011, gêne l'équilibre du budget. Malgré les promesses électorales, vous faites un recours à l'impôt. Vous avez diminué par deux depuis votre élection les dépenses d'investissement sans réellement diminuer de façon significative l'endettement. Et aujourd'hui, vous recourez à une importante augmentation de l'impôt local.

Bien gérer une collectivité, c'est savoir anticiper mais ne pas tromper les électeurs !

Depuis 2014, la D.G.F. a diminué effectivement. En 2018, le gouvernement a assuré qu'elle ne baissera pas. L'augmentation de la fiscalité locale est donc injustifiée. C'est pour cette raison que le groupe socialiste et modém ne votera pas cette délibération.

**M. Le Maire :** Merci M. ORIHUEL. Y a-t-il d'autres interventions ? Non !

Je vais peut-être laisser Mme MENET apporter un certain nombre de précisions. Il

... / ...

me semble qu'il y a beaucoup d'explications qui doivent être données et beaucoup d'incompréhensions par, en tout cas, certains élus qui ont pris la parole mais je vous laisse faire et j'interviendrai après derrière vous.

**Mme MENET** : Déjà une première remarque, vous avez focalisé sur l'abattement de 5 %. Je remarque, Mme GIOVANNANGELI, M. ORIHUEL, que vous ne voterez pas l'instauration de l'abattement de 10 % pour les personnes handicapées et invalides. Cela ne vous intéresse pas, visiblement, vous n'en avez même pas parlé. Je note quand même que cette précision ne vous intéresse pas. On saura s'en rappeler, je pense, autour de nous.

Mme GIOVANNANGELI aussi, vous avez posé des questions, vous êtes venue à la Commission alors que vous avez vu la délibération, on en a discuté, vous n'aviez rien dit sur le moment. Je pense peut-être que vous avez dû appeler un ami pour avoir de l'aide.

Je reviens quand même sur cette délibération et je voudrais peut-être rentrer plus dans le détail et apporter quelques précisions.

Nous avons la volonté de nous inscrire, d'une part, dans le mouvement général d'harmonisation de la politique d'abattement conduite au sein de la Métropole et nous devons aussi, comme vous l'avez quand même un petit peu remarqué, protéger nos recettes fiscales des décisions gouvernementales à venir. Comme vous le savez, je vais reprendre peut-être des choses que j'ai déjà dites, mais il me semble qu'elles n'ont peut-être pas bien été comprises.

Comme vous le savez, nous sortons d'une période de baisses de dotations de l'Etat aux collectivités et, sans transition, nous entrons dans une période de floues quant aux conséquences des décisions budgétaires de l'Etat. Nous avons connu – 11,5 milliards d'euros sur 3 ans, ce qui représentait pour la Commune – 1,5 millions de recettes fiscales en moins par an en moyenne. Pour rappel, je viens de le dire mais c'est quand même assez conséquent, ce sont des chiffres qu'il faut quand même garder en mémoire. La D.G.F., en 2013, était de 7,5 millions d'euros. Elle est en 2017 de 2,8 millions d'euros, soit 12 millions d'euros cumulés de recettes en moins en 3 ans et nous aurions pu couvrir avec cette somme une baisse d'impôts de 14 % en 3 ans, non pas sur la mandature comme on l'avait prévu, en 3 ans, nous aurions pu déjà baisser les impôts de 14 %. Malgré cela, nous avons fait durant cette période un plan d'assainissement des finances portant sur la baisse des dépenses de fonctionnement car, dès 2014, nous avons permis chaque année d'absorber justement cette baisse des dotations sans augmenter les impôts grâce aux économies que nous avons pu réaliser. Nous avons fait la baisse de l'endettement, oui M. ORIHUEL, regardez bien les chiffres, nous avons baissé l'endettement, je suis désolée d'insister et nous avons aussi sécurisé les emprunts toxiques, vous avez l'air de l'avoir oublié mais nous y pensons aussi régulièrement. Nous avons maintenu le taux des taxes locales depuis 4 ans, c'est-à-dire sans augmenter les impôts, et bien sûr nous allons continuer à les maintenir.

Tout cela a permis un retour à l'équilibre encore très fragile, certes, mais qui témoigne d'une gestion rigoureuse et maîtrisée. Nos efforts sont désormais remis en question par des décisions gouvernementales et, de plus, la commune étant entrée dans la Métropole, nous devons nous inscrire dans cette démarche d'harmonisation fiscale qui a été engagée.

Ce qui se prépare, ce sont deux événements : bien sûr, la suppression de la Taxe d'Habitation pour 80 % des français, belle aubaine, mais elle constitue pour nous 30 % de nos recettes fiscales. L'Etat nous dit qu'il remboursera par dégrèvement, on veut bien le croire,

mais on a quand même l'expérience des engagements précédents. Cette partie-là tout de même sera gelée et ne profitera plus de la dynamique des bases. On s'oriente donc vers une perte d'autonomie financière des collectivités.

Deuxième évènement bien sûr, c'est le nouveau plan d'économies de 13 milliards sur 5 ans que l'Etat va imposer aux collectivités sans bien sûr en préciser les contours pour le moment.

Alors, quelles sont nos marges de manœuvre dans l'immédiat ? Comment allons-nous construire notre budget 2018 et les budgets suivants ? Nous devons sécuriser nos recettes afin de pouvoir continuer à assurer les missions de service public qui sont à la charge de la commune et l'investissement nécessaire à une collectivité de notre dimension.

Alors que faire ? Utiliser les vieilles recettes, comme l'augmentation des taux d'imposition ! Ce qui a été fait durant la précédente mandature et je peux d'ailleurs vous lister l'évolution des taux pour comparaison :

- En 2009, 20,79 % pour la Taxe d'Habitation,
- En 2010, 21,04 %, soit + 1,2,
- En 2011, 21,36 %, soit + 1,5
- En 2012, 21,68 %, soit + 1,5
- En 2013, 22,01 %, soit + 1,5

Et depuis 2014, nous sommes là, ce ne sont que des 0. Nous avons bloqué à 22,01 %. Aucune augmentation des taux d'imposition alors, que vous, d'année en année, vous augmentiez les taux d'imposition alors que l'Etat appliquait une plus juste compensation envers les collectivités. La D.G.F., durant cette période, a été constante. Elle était égale à 7,7 millions d'euros par an en moyenne. Je vous rappelle que nous nous avons eu en 2017 2,8 millions d'euros, soit une baisse de près de 60 % de la D.G.F. Et malgré cela, depuis 2014, et nous allons continuer, nous n'avons pas augmenté les taux des taxes locales alors que, vous, je le reprecise, pendant cette période où les dotations étaient maintenues à leur plus haut, elles étaient constantes, d'année en année, vous avez augmenté les taux de la Taxe d'Habitation, mais aussi bien sûr en même temps de la Taxe Foncière. Tout allait avec !

Nous, nous avons fait des efforts, la collectivité a fait des efforts considérables. Et aujourd'hui, que se passe-t-il ? Nous sommes devant l'incertitude au niveau financier et au niveau fiscal. Notre fonction de gestionnaire responsable des finances de la Commune nous amène à être prudent et à sécuriser nos recettes fiscales. Ce que nous faisons en fixant l'abattement général à 5 % afin d'élargir la base nette d'imposition.

Comme je vous l'ai dit, l'harmonisation fiscale à l'échelle de la Métropole est engagée et il est de notre responsabilité de nous y associer comme beaucoup d'autres communes l'ont faite ou sont en train de le faire, ROQUEVAIRE, LA CIOTAT, comme je les ai déjà citées.

C'est aussi pour cette raison, ce que vous avez aussi oublié, et dans le cadre des actions de solidarité envers les personnes handicapées et invalides que nous avons décidé

d'instaurer un abattement social de 10 % pour les personnes handicapées ou invalides avec une vraie volonté d'aider ceux qui en ont besoin. Nous devons rester vigilants et prudents quant aux décisions gouvernementales à venir afin de préserver l'équilibre financier de notre collectivité.

J'espère que ces explications vous auront éclairés et conduiront à un vote à l'unanimité de cette délibération.

Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Merci Mme MENET. Je vais conclure en disant quelques mots, me semble-t-il, parce que j'ai entendu beaucoup d'approximations, voire d'erreurs. Pour ceux qui sont en commission, vous avez la directrice des finances qui est à vos côtés et vous pouvez poser toutes les questions. Apparemment, vous ne le faites pas. Pour ceux qui sont en commission, ils peuvent poser toutes les questions. M. ORIHUEL, vous n'y étiez pas, a priori, vous auriez dû venir, peut-être que ce n'est pas votre délégation, c'est celle de M. ARNOUX, mais je suis certain que si M. ARNOUX avait été là, il aurait fait toute une autre déclaration que la vôtre parce que votre déclaration, comme celle de Mme GIOVANNANGELI, et je vais y revenir, sont truffées d'erreurs, pour ne pas dire plus !

Quelques remises en perspective. Mme GIOVANNANGELI, quand vous nous parlez de M. SARKOZY et de la C.F.E., je vous rappelle, vous avez été présidente de l'Agglomération...

**Mme GIOVANNANGELI :** Je n'ai pas parlé de la C.F.E., mais de la Taxe Professionnelle, ce n'est pas pareil !

**M. Le Maire :** La Taxe Professionnelle s'est transformée en C.F.E., on parle de la même chose.

**Mme GIOVANNANGELI :** Mais non justement !

**M. Le Maire :** Vous avez été présidente de l'Agglomération, vous devriez savoir que ces taxes-là sont reversées au territoire et non pas à la Commune. Là on parle de la Taxe d'Habitation.

Première approximation, vous nous lancez sur la Taxe Professionnelle et sur la C.F.E. qui n'ont rien à voir avec les finances et la fiscalité de la Ville.

Deuxièmement, vous annoncez que nous avons touché aux bases, mais Mme GIOVANNANGELI, tout le monde le sait, Mme La Présidente ici présente, Sylvia BARTHELEMY, disait qu'on ne peut pas toucher les bases, mais bien sûr Mme BARTHELEMY qu'on ne peut pas toucher les bases. Là encore, c'est de l'approximation de bien sûr Mme GIOVANNANGELI.

Ensuite, vous nous dites qu'il va y avoir 10 % de baisse des impôts, mais si vous aviez pris le temps, l'un et l'autre, je parle aux deux intervenants, parce que vous faites tous les deux la même déclaration de regarder comment se passer et comment étaient positionnés les abattements, vous vous seriez aperçus qu'il y a deux niveaux différents, il y a un niveau de la valeur locative brute et un niveau de la valeur locative nette. Et rares sont les cas où les deux se rejoignent. Il y a une différence entre les deux et l'abattement est sur l'un et il n'est pas sur l'autre. Quand vous dites 10 %, c'est faux ! Si vous amenez vos amis et ceux qui vous suivent politiquement dans ces voies là, vous montrez parfaitement que vous ne connaissez PAS ni l'un ni l'autre les éléments financiers, ce qui est gravissime surtout pour vous

Mme GIOVANNANGELI qui avait été présidente du territoire.

Ensuite, quand vous nous dites : vous vous rapprochez de Marseille, je veux bien, LA CIOTAT, MARSEILLE, et vous nous faites donc bien sûr un procès idéologique sur le sujet, M. MENARD sera content d'apprendre, puisque lui vient de voter exactement la même chose qu'il fait partie de l'idéologie des marseillais, des ciotadens et des aubagnais, je lui donnerai votre bonjour sur le sujet.

Vous parlez aussi d'inégalités et vous dites : proportionnellement, ceux qui paient le plus, ce sont ceux qui ont les difficultés les plus importantes. Mais si ce que vous dites, c'est dans la cohérence de votre propos, si vous dites que c'est 10 % pour tout le monde, ça veut dire que pour celui qui gagne beaucoup, ces 10 % c'est beaucoup, pour ceux qui gagnent 10 % de peu, c'est 10 %. Vous ne savez pas exprimer, je suis désolé, mais vous faites des erreurs et des amalgames systématiques et de l'incohérence.

**Mme GIOVANNANGELI** : Quel mépris !

**M. Le Maire** : Ensuite, vous nous parlez de deux mesures d'action. Je vais vous répondre très clairement sur les deux. Revenir à 15 % pour quelques euros, vous avez dit, je vous rends grâce pour quelques euros. Revenir à 15 %, non nous ne reviendrons pas à 15 %, Mme MENET a parfaitement expliqué pourquoi nous mettons cela en place, c'est pour protéger les recettes globales de la Ville d'Aubagne puisque l'on sait que, demain, le gouvernement va supprimer vis-à-vis de nos concitoyens 80 % de cette Taxe d'Habitation. On aurait pu la tripler, on aurait pu la quadrupler cette Taxe d'Habitation, à partir du moment où le gouvernement dit que, pour 80 % de nos concitoyens, il va la supprimer, ça n'aurait rien changé pour eux. Mais, par contre, pour nous, sur lesquels le gouvernement va s'appuyer, en 2018, sur l'assiette globale pour nous faire un remboursement qui ne sera plus dynamique, effectivement nous devons protéger et c'est ce que nous faisons et c'est tout l'argument qui est développé par Mme MENET.

Quant à Mme GIOVANNANGELI, bien sûr, mener des actions, vous avez raison, on le fait, on va le faire avec l'Union des Maires et vous savez qu'il y a un grand salon qui est le Salon des Maires, le Congrès des Maires, à PARIS, au mois de Novembre, je crois savoir qu'il y a quand même de ce côté-là beaucoup de communes qui ont parfaitement compris le message présidentiel et qui sont opposées à ce message présidentiel et je ne doute pas qu'à PARIS, tous ensemble, avec nos écharpes, je vous invite à venir au Congrès des Maires, au Salon des Maires, manifester avec nous sur le sujet face à BERCY ou face à l'Élysée, nous verrons en temps utile. Je crois que si le gouvernement est un peu attentif à ce qui s'est passé par exemple dimanche dernier au niveau des sénatoriales, alors que le groupe des macronistes s'attendait dans un premier temps à avoir 100 sénateurs, après il a dit 60, finalement il a dit 30 et il avait 29, il se retrouve avec 23. Je crois que le message des grands électeurs, comme vous le savez les grands électeurs sont les élus locaux, bien sûr les maires, les présidents de Conseils Départementaux et les élus de Région, tout le monde aura compris que c'est un désaveu complet pour la politique du gouvernement et de M. MACRON envers les collectivités qu'il est en train de mettre en place. Ce que nous disons ici a bien sûr une répercussion au niveau national.

Voilà ce que je voulais vous dire, plus précisément à vous, Mme GIOVANNANGELI. M. ORIHUEL, je regrette franchement que M. ARNOUX ne soit pas là, ce n'est pas un reproche que je vous fais, mais il a quand même une bien meilleure connaissance des arcanes

financières de la gestion des collectivités locales parce que ce que vous avez dit, M. ORIHUEL, prenez le calmement avec M. ARNOUX, parce que si vous ne l'avez pas préparé ensemble, ce n'est pas possible. Prenez le donc calmement avec M. ARNOUX et M. ARNOUX vous expliquera comment ça fonctionne et ce qu'il n'aurait pas fallu que vous disiez ce que vous avez dit parce que vous êtes-vous dans l'erreur et voir dans la falsification des propos.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci à M. LEVISSE qui est intervenu également pour vos propos. Je crois qu'ils sont remplis de bon sens. Bien sûr, M. LEVISSE, vous avez raison de souligner que nous avons fait avec la Présidente des baisses significatives au niveau du territoire sur la baisse de l'eau et vous avez parfaitement compris que la mécanique dans laquelle nous nous engageons ici, dans ce Conseil Municipal, est parfaitement faite pour aider et assurer les finances de la Ville.

Voilà ce que je voulais rajouter au côté de Mme MENET. Rappeler aussi que c'est un gros travail que font les services de la Ville et que je félicite ici publiquement, parce que dans l'incertitude et dans le flou dans lesquels nous sommes au niveau des mesures gouvernementales, il est très compliqué aujourd'hui d'être un capitaine d'une collectivité locale et de mener le bateau de la finance à bon port, les services de la Ville nous aident beaucoup sur le sujet, qu'ils en soient ici remerciés !

Voilà ce que je voulais dire en conclusion à chacune et à chacun.

Puisque c'est le temps, je vous propose maintenant de voter. J'espère que certains auront changé leur avis avec les arguments que nous avons pu développer. Si ce n'est pas le cas, eh bien, tant pis pour eux !

Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui vote pour ?

La délibération n° **05-260917** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE, Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, MM. GRANDJEAN, ORIHUEL (2) et RAMPAL (2).

Merci Mme MENET de nous avoir présenté cette délibération.

## COMMISSION « QUALITE DE VIE ET AGRICULTURE »

---

### **06-260917 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal - :**

#### **Mise en place d'une Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de réseau de distribution de gaz naturel et d'électricité.**

En application des dispositions du décret 2015-334 du 25 Mars 2015, les gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité doivent dorénavant s'acquitter d'une redevance selon de nouvelles modalités.

Il est proposé d'instaurer cette redevance dont le montant est fixé par décret à 0,35 euros par mètre linéaire de canalisation concerné par les travaux.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Des interventions ? Mme BARTHELEMY !

... / ...

**Mme BARTHELEMY** : J'espère M. Le Maire que vous nous ferez des abattements pour les travaux du tramway !

**M. Le Maire** : Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération n° **06-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

**07-260917 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal - :**  
**Approbation de la convention de gestion relative à l'entretien du périmètre du tramway et de la plateforme avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Nous allons parler du tramway.

La gestion du tramway est exercée par la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de sa compétence Transport.

Toutefois, la plateforme du tramway se situe sur la voirie de la Commune d'Aubagne dont la gestion est de compétence communale.

Afin d'optimiser et mutualiser les moyens et actions, il a été convenu que la Ville d'Aubagne assure la maintenance et l'entretien de la plateforme tramway et des aménagements urbains adjacents, moyennant une participation forfaitaire annuelle de la Métropole de 149.000 € T.T.C.

La délibération vise à approuver la convention qui précise les modalités techniques et financières.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **07-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « SECURITE »**

---

**08-260917 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -**  
**Dépénalisation du stationnement :**  
**Approbation des tarifs et des forfaits de post-stationnement.**

La réforme de dépénalisation du stationnement payant sur voirie initiée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 Janvier 2014 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Cette réforme a vocation à :

- Optimiser l'offre de stationnement en satisfaisant le plus grand nombre d'automobilistes et à lutter contre les incivilités et fraudes ;
- Fluidifier la circulation en centre-ville et améliorer par conséquent le cadre de vie ;
- Développer des projets de mobilité durable.

Le stationnement est désormais lié à l'exercice d'un pouvoir de police. Aussi, l'usager paiera une redevance d'occupation de stationnement dont il pourra s'acquitter immédiatement à l'horodateur, à défaut il sera redevable du Forfait Post Stationnement.

Ce forfait d'un montant de 17 euros vient remplacer l'amende pénale du même montant.

Cette délibération vise à approuver les tarifs et le Forfait de Post-Stationnement nécessaire à la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Merci M. Le Maire. Il est écrit dans la délibération que la stratégie, le but de la délibération est d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement qui sera favorable à l'environnement.

Alors là, excusez-moi mais je suis obligé de dire : eh non !

Ce qui est favorable à l'environnement, ce ne sont pas les rotations de véhicules en centre-ville mais les parkings périphériques gratuits avec des transports collectifs gratuits qui prennent le relais.

Vous faites le contraire en rendant attractif le stationnement en centre-ville et en rendant payant le parking de la gare !

Ceci dit, le fond de la délibération n'est pas là puisqu'il s'agit d'une adaptation de la loi qui modifie la nature du paiement du stationnement en l'assimilant à une redevance d'occupation de l'espace public.

Cette adaptation nous paraît cohérente et nous la voterons, mais il ne faut pas non plus mettre l'environnement à toutes les sauces. Celle-là, pour le coup, ça n'a rien à voir.

**M. Le Maire :** D'autres interventions ? M. RUSCONI, vous pouvez, si en avez le loisir, répondre à M. GRANDJEAN !

**M. RUSCONI :** Simplement signaler que les recettes après déduction et coût de structures et ressources devront être réinvesties dans des travaux de voirie et de circulation améliorant la sécurité des usagers. Oui, en améliorant les voiries, en améliorant un petit peu la circulation, on améliorera également l'environnement.

**M. Le Maire :** Je rajouterai peut-être pour compléter vos propos, M. RUSCONI, à l'attention de M. GRANDJEAN que je préfère voir un commerce en centre-ville avec une rotation forte des voitures plutôt que des déplacements de voitures qui vont dans des grandes surfaces pour aller acheter, parce qu'il faut bien manger, il faut bien se vêtir. Je préfère que cela se fasse en centre-ville et je préfère qu'en centre-ville, cela se fasse de manière beaucoup plus rapide comme vous l'a précisé M. RUSCONI plutôt que de voir des grands déplacements vers les grands centres commerciaux qui sont toujours plus loin que le centre-ville, si toute chose étant égale par ailleurs.

Donc, je crois que M. RUSCONI avait parfaitement raison dans sa délibération de

... / ...



parler aussi des améliorations du cadre de vie ou de l'environnement parce que tout est lié dans ce bas monde et en tous l'environnement et la circulation sont parfaitement liés. Et puis, dans le centre-ville, vous le savez, il y a des bornes électriques qui sont en train de se mettre en place. Voilà encore une amélioration d'aller dans le centre-ville pour pouvoir stationner, pour pouvoir plus de rotations qui vont permettre effectivement d'améliorer tout ce qui touche à l'environnement.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vos propos. Il y a bien un lien entre tout ce qui touche au stationnement et à l'environnement.

Ceci étant dit, je passe aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération n° **08-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci M. RUSCONI, je crois que vous avez une autre délibération à rapporter.

**09-260917 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la Convention avec l'Agence Nationale de Traitement**  
**Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.).**

Cette délibération vient en complément de la première.

Créée par un décret de 2011, l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions est un établissement public administratif de l'Etat qui contribue à la lutte contre l'insécurité routière.

A ce titre, elle gère le message d'infractions, l'envoi des avis de contraventions et facilite les paiements et contestations.

Avec la réforme du stationnement, A.N.T.A.I. propose d'accompagner les collectivités en notifiant, pour leurs comptes, les avis de paiement de Forfait Post-Stationnement aux usagers. Grâce à son accès aux systèmes d'immatriculation des véhicules, les avis de paiement seront envoyés de façon sécurisée au domicile de l'automobiliste.

Aussi, cette délibération propose de conventionner avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Puisque M. RUSCONI dit que cette délibération vient en complément de la précédente, je vais en profiter aussi pour faire un complément.

Quand vous parlez de nos approximations sur les sujets financiers, M. Le Maire, vos approximations sur la question environnementale sont largement plus massives et vous mélangez tout. Mélanger les stationnements avec des prises électriques et l'objet de la délibération précédente, dire qu'on dit que le stationnement n'est pas lié aux questions

environnementales alors que j'ai dit le contraire en parlant des parkings périphériques et de la façon qu'on a d'amener les usagers dans le centre-ville depuis ces parkings périphériques. Quelle approximation, quelle incapacité d'entendre, d'écouter ?

Sur cette délibération proprement dite, vidéo verbalisation, automatisation des P.V., vous ne serez pas étonnés, on est contre, on est cohérent, nous.

**M. Le Maire :** M. RUSCONI, vous voulez répondre à M. GRANDJEAN ?

**M. RUSCONI :** Oui, ce n'était pas le thème du sujet au niveau de la vidéo verbalisation qui est très très peu appliquée dans notre ville si vous vous y intéressiez d'un peu plus près au lieu de la stigmatiser à chaque fois, vous sauriez que les chiffres ne sont pas ceux qui sont annoncés par vous, vos amis et un peu tout le monde dans votre entourage.

On a aussi une manière de voir les choses et peut-être également de favoriser aussi le stationnement souterrain. Alors, M. GRANDJEAN, vous n'étiez pas là en 2003. Vous n'étiez pas là quand, la précédente mandature a signé une Délégation de Service Public avec la Société Q'PARK pour 30 ans ! 30 ans, c'est égal à une période de perpétuité d'un détenu ! Eh bien, cette majorité a condamné les Aubagnais à la perpétuité de paiement d'indemnités auprès de cette entreprise.

On parle donc bien de rotations, mais on parle aussi de remplir les parkings souterrains pour éviter à la Ville d'avoir à payer un forfait et des pénalités.

Merci M. Le Maire, merci tout le monde !

**M. Le Maire :** Très bien, je n'ai rien à ajouter. M. RUSCONI ? Vous avez été parfait.

Pas d'autres interventions puisque M. RUSCONI a conclu les échanges. Je vais donc passer aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-260917** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de M. FONTAINE, Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI et M. GRANDJEAN.

Merci M. RUSCONI. On change de sujet. On passe donc à la culture.

## **COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »**

---

### **10-260917 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -**

#### **Approbation de la Charte d'engagement « Ensemble en Provence : réseau départemental des territoires engagés dans le lien culture/social ».**

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a lancé en 2012 la démarche « Ensemble en Provence ». Cette démarche donne lieu à un réseau départemental qui vient appuyer la politique volontariste d'accès à tous et pour tous à des actions culturelles, sportives et sociales menée par le Département.

Par la signature de cette charte, les collectivités partenaires bénéficient alors de la dynamique du territoire dans ces domaines. Dans ce cadre, les villes de Martigues, Arles,

Vitrolles, Salon ou bien encore Aix-en-Provence sont déjà membres de ce réseau qui ne nécessite aucune contrepartie financière.

Ainsi, cette délibération propose qu'Aubagne approuve la charte d'engagement « Ensemble-en-Provence » afin de jouir du rayonnement culturel et social du territoire.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Le lien entre la culture et le social, vous ne serez pas étonné, ça nous va bien ! La question, c'est que le lien entre la culture et le social à Aubagne, ça serait avant de signer une charte de permettre le retour de la gratuité et de Festimôme, ça serait d'être volontariste pour développer le spectacle vivant en valorisant les artistes locaux, ça serait de maintenir les budgets des maisons de quartier et de respecter les agents qui y travaillent, ça aurait été de permettre la poursuite de l'activité de la M.J.C., ce n'est pas de diminuer les subventions des associations qui médiatisent la culture pour tous..., bref ce n'est rien de ce que vous faites.

Cette délibération est louable mais elle est un écran de fumée dont les Aubagnaises et les Aubagnais ne sont pas dupes. M. Le Maire, vous faites semblant de mener une politique culturelle à vocation sociale et nous ne serons pas vos complices.

Nous ne participerons pas à ce vote.

**M. Le Maire :** M. AMY !

**M. AMY :** Oui M. Le Maire, je suis vraiment désolé, je n'aurais donc pas l'unanimité apparemment sur cette délibération. Vous ne participez pas à ce vote, ça en dit long quand même sur cette posture.

Je pense que, encore une fois, comme toutes les délibérations, vous vous amusez à faire le grand écart, on se croirait au Ballet du Bolchoï, c'est extraordinaire.

Je pensais qu'on partageait quand même des valeurs communes, c'est-à-dire l'accession à la culture à tous et pour tous. Vous nous taclez sur des prises de dispositions qu'on eut des associations comme l'Association M.J.C. Nous avons tendu la main, nous avons été partenaires, nous avons signé des conventions avec eux, nous avons voulu récupérer, nous aussi, à un moment donné, l'espace des Aires Saint-Michel pour faire une tout autre proposition à la jeunesse aubagnaise puisque, je vous rappelle quand même, excusez-moi du peu, que cette association proposait quand même 5 ateliers ; nous aujourd'hui, avec mon Cher Collègue, Giovanni SCHIPANI, élu à la Jeunesse, nous allons proposer pas moins à l'ouverture des Aires Saint-Michel 15 ateliers.

Vous nous taclez aussi sur Festimôme. On est quand même dans des contraintes financières que tout le monde connaît, que nous avons toujours été au côté de Térésa TIGRATO et de Mme BONNES qui est la nouvelle présidente de cette association et, comme de temps en temps il faut sortir quelques écrits, j'ai un courrier de Mme Manon BONNES en date du 31 Juillet 2017 ; je vais quand même en faire partager l'assistance :

« M. AMY,

... / ...

Je me permets de vous adresser ce courrier pour remercier l'implication de la Ville d'Aubagne et ses différents services pour le bon déroulement de la 16<sup>ème</sup> édition de Festimôme qui a obtenu cette année le label de Festival International du Cirque et des Arts de la Rue. L'édition 2017 a été un franc succès, une fréquentation en hausse, près de 6.000 festivaliers, Messieurs Dames, sur 3 jours, soit près du double de la fréquentation atteinte en 2016, plus de 120 bénévoles et 14 hébergeurs, 15 compagnies locales, nationales et internationales, 3 artistes et groupes locaux, pour les soirées concert, près de 40 représentations et concerts et 193 parapluies, puisque c'était la thématique pour établir la scénographie qui a suscité l'émerveillement des petits et des grands durant 3 jours de festival.

Sans le soutien de la Ville d'Aubagne, cette édition n'aurait sans doute pas été la même. Et c'est pourquoi je tiens à vous remercier au nom de toute l'équipe de l'ART'EURO de ses bénévoles et du public présent ».

Alors, voyez, vous pouvez dire ce que vous voulez M. GRANDJEAN ; mais ça, c'est ni plus ni moins que l'affirmation de certaines associations et de nos artistes locaux qui sont présents dans Festimôme, du soutien culturel de la Ville d'Aubagne et ils auront toujours avec moi la meilleure écoute.

**M. GRANDJEAN** : Et ils sont contents que ce soit payant ! Ils regrettent tous que ce soit payant !

**M. AMY** : Alors, gardez vos attaques, s'il vous plaît, je laisse le public juge de cette intervention et de la qualité de sa réponse que, j'espère, vous avez tous appréciée. Merci.

**M. Le Maire** : Mme BARTHELEMY !

**Mme BARTHELEMY** : Je veux dire simplement à M. AMY, on ne s'est pas concerté, que j'ai reçu exactement la même lettre.

En fait, voilà, Mme TIGRATO est donc très contente, nous la subventionnons directement, on n'a pas du tout arrêté nos subventions, au contraire.

« Grâce aux services de la Ville d'Aubagne, grâce aux subventions du Territoire », dont fait partie la Ville d'Aubagne, Mme TIGRATO a pu effectivement réussir un très très beau Festimôme où nous étions, avec une décoration particulièrement sympathique cette année et avec une fréquentation qui était pléthorique.

**M. Le Maire** : Merci Mme La Présidente, merci M. AMY pour ces explications qui effectivement ne méritent aucun commentaire de ma part tant ils sont justes et tant ils sont importants et sincères sur la démarche culturelle que vous conduisez M. AMY.

On va passer aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des non-participations au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité de ceux qui prennent part au vote !

La délibération n° **10-260917** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. FONTAINE, Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN.

Merci M. AMY. On change de commission.

## COMMISSION « JEUNESSE ET DEMOCRATIE LOCALE »

---

### **11-260917 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -**

#### **Approbation de la participation de la Ville aux transports des étudiants / Dispositif d'aide « Ecobus » Année 2017/2018.**

Pour rappel, les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études sont amenés à se déplacer hors Aubagne selon les études choisies. Par conséquent, des frais supplémentaires de transport leur sont imputés.

Dans ce cadre, la ville d'Aubagne a pris la décision, chaque année, d'aider les étudiants boursiers en participant financièrement aux frais de transports à hauteur de 50 euros par étudiant.

Cette délibération vise à reconduire le dispositif ECOBUS pour l'année 2017/2018.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **11-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

### **12-260917 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -**

#### **Renouvellement du dispositif Chéquier Loisirs 2018.**

Les jeunes, à partir de 13 ans, souhaitent organiser leurs loisirs en autonomie.

Afin de les accompagner dans leurs activités, la Ville a fait le choix d'apporter une aide financière aux jeunes aubagnais âgés de 13 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes à mobilité réduite leur permettant ainsi d'accéder plus facilement à des animations culturelles, à différents types de loisirs et de sports.

Cette délibération vise à reconduire le dispositif Chéquiers Loisirs pour l'année 2018 et a reçu un avis favorable de la commission municipale.

La délibération n° **12-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

## COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE »

---

### **13-260917 - Sur le rapport de Mme Hélène TRIC, Adjointe au Maire -**

#### **Approbation de la Convention de partenariat avec le Groupement de Coopération Medico Sociale Alzheimer « Le Fil Rouge ».**

Je crois que ce n'est plus trop la peine de présenter le Fil Rouge.

Installé depuis 2016, il développe et cherche à déployer sur le territoire d'Aubagne et de La Ciotat la Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins (M.A.I.A.) qui a pour but d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus.

Intégré au Pôle Seniors depuis 2008, le Fil Rouge prendra sous peu possession de nouveaux locaux, situés au-dessus du Pôle Seniors.

Dans ce cadre, cette délibération vise à reconduire pour l'année le versement de la subvention de 15.000 € attribuée au Fil Rouge.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **13-260917** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme ARTARIA-AMARANTINIS, en qualité de Présidente du Fil Rouge.

**14-260917 - Sur le rapport de Mme Hélène TRIC, Adjointe au Maire - Adhésion de la Ville d'Aubagne à la Charte MONALISA.**

Remis le 12 juillet 2013 à la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, le rapport Monalisa donne lieu à des préconisations pour une **MO**obilisation **NA**tionale contre **L'IS**olement des **Ag**és (MONALISA).

Cette mobilisation est née d'une collaboration inédite entre la société civile représentée par des associations, des institutions, des organismes et les pouvoirs publics. Organisée autour d'une association nationale et d'un comité national qui regroupent les signataires d'une charte rédigée autour de valeurs fondamentales communes.

Aussi, afin de renforcer la politique menée par la Ville dans ce domaine, l'adhésion à cette charte permettra à la Ville :

- d'afficher son engagement sur cette lutte contre l'isolement,
- d'intégrer un réseau d'acteurs afin de mutualiser les expériences et les ressources,
- de s'ouvrir à de nouvelles coopérations.

Cette délibération propose de voter cette demande d'adhésion au comité national de soutien MONALISA. L'adhésion a un coût de 150 euros.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Merci Mme TRIC. Y a-t-il des interventions ? Mme AIT ABBAS !

**Mme AIT ABBAS :** Merci M. Le Maire.

La solitude des personnes âgées est en effet un véritable problème du fait de l'évolution de la société, de l'augmentation de la durée de vie mais aussi de la paupérisation d'une certaine partie de la population.

Bien sûr, nous sommes favorables à l'engagement de cette charte. Notre crainte est de savoir ce que vous allez en faire. Est-ce que ça ne va pas être qu'un simple affichage ?

Quand on voit comment vous avez réduit les moyens financiers et humains du C.C.A.S., quand on voit comment vous considérez l'Espace des Solidarités avec l'atteinte du Secours Populaire et des Restos du Cœur l'an dernier et aujourd'hui, cette année, la Maison du Partage. On est bien inquiet quand on voit comment par une décision verticale, brutale, sans concertation avec les associations solidaires et les agents du secteur public concerné, vous décidez de fermer en pleine canicule la Maison du Partage tous les matins. Que va-t-il se passer cet hiver alors que les effets délétères de cette décision sont déjà mesurés par mes

amis collègues du service des urgences de l'Hôpital ?

Quand vous déstabilisez, démoralisez par cette brutalité les agents et les bénévoles, on continuera de se demander malgré l'adhésion à cette charte, quel sens vous donnez à l'esprit de solidarité ?

**M. Le Maire :** Merci. Mme AMARANTINIS !

**Mme AMARANTINIS :** Nous avons réuni le 14 Septembre 2017 la veille sociale locale où tous les partenaires étaient présents : M.D.S., Espace Hôpital, Associations, C.M.P., Maison du Partage, nous avons échangé sur les différents problèmes qu'il y avait pu avoir lieu durant la canicule et sur l'expérimentation qui avait eu lieu durant la canicule. La Maison du Partage a ré ouvert les matins depuis le 28 Août.

**Mme AIT ABBAS :** Pas tous les matins, 3 matins !

**Mme AMARANTINIS :** Hier encore, nous avons encore eu une réunion avec une association impliquée sur ces questions et nous cherchons ensemble la bonne complémentarité sur les périodes hiver/été compte tenu des nouvelles orientations de l'Etat qui préconise le travail de rue, comme je vous en ai parlé, pour aller vers ceux qui ne viennent pas jusqu'à la Maison du Partage. Et c'est pour cela que nous continuerons les maraudes ainsi que l'accueil de jour.

**M. Le Maire :** Merci pour cette mise au point. Mme TRIC, vous voulez conclure ?

**Mme TRIC :** Je crois beaucoup à cette charte que l'on va signer. De toute façon, nous n'avons pas attendu cela pour avancer. Nous avons relancé, nous travaillons beaucoup sur l'isolement actuellement et nous travaillons beaucoup avec les associations aussi : les Petits Frères des Pauvres et l'A.C.L.A.P. Je me félicite de cette adhésion. Je pense que cela aboutira. Nous avons eu aussi des jeunes gens qui sont venus en service civique qui nous ont beaucoup apportés puisque nous avons travaillé sur les quartiers. C'est vrai que l'isolement est quelque chose, on en a parlé en commission, c'est compliqué à arriver à déceler les personnes qui se sentent seules. Je mise tout de même beaucoup là-dessus.

**M. Le Maire :** Merci. Je voudrais compléter ce qui a été dit. Excusez-moi de vous reprendre, quand vous dites qu'on baisse le budget du C.C.A.S., c'est faux Madame. Depuis 2014, où nous sommes arrivés, je n'ai pas les chiffres en tête, mais ce sont 2.480.000 euros. On n'a pas baissé d'un centime et d'un iota le budget qui a été accordé au C.C.A.S. et vous pouvez le vérifier.

Je pense que là vous n'avez pas une bonne information Mme AIT ABBAS. Par contre, peut-être effectivement, le fait que nous ayons fermé la Maison du Partage durant l'été, nous l'avons laissé ouverte pendant 2 jours et nous l'avons fermé le reste du temps. Pourquoi avons-nous fait cela ? Cela mérite effectivement un peu d'explications que, je pense, vous avez eues par Mme AMARANTINIS lors d'une réunion hier où il y avait plusieurs associations, discours que j'ai eu moi-même avec différentes associations, comme par exemple « Urgences et Solidarité » à qui nous avons expliqué qu'il n'était peut-être pas nécessaire, au niveau de la Ville, que tout le monde fasse la même chose vis-à-vis de cette cible sociale qui est extrêmement compliquée que sont les S.D.F. Et qu'il était bien sûr fondamental, important de pouvoir faire en sorte que des S.D.F. mangent, que des S.D.F. se douchent, mais qu'il était tout aussi important, si ce n'est plus, que ces personnes-là puissent être accompagnées socialement pour se réinsérer. Ce que nous avons demandé, avec

Mme AMARANTINIS, auprès de la Maison du Partage qui, vous le savez, dépend du C.C.A.S., c'est que le personnel de la Ville prenne cette dimension sociale en compte. C'est bien beau de tous se mettre autour de la table et de dire : venez manger chez moi, venez vous doucher chez moi. Mais si les personnes, quand elles se sont douchées, qu'elles ont mangé, repartent dans la rue sans avoir été récupérées pour pouvoir changer de statut, eh bien on n'a rien fait et il ne s'est rien passé.

C'est ça la différence qu'il peut y avoir entre une approche sociale traditionnelle et peut-être cette approche sociale innovante que nous souhaitons, nous, mettre en place et c'est la raison pour laquelle je réexplique ici, un peu publiquement, parce que ce sont toujours des sujets difficiles, ce sont toujours des sujets délicats qui méritent, vous avez certainement raison, d'être encore plus expliqués et mieux partagés avec les associations.

Mme AMARANTINIS a commencé à faire ce travail d'explications. On avait besoin d'avoir une période de tests qui a été le mois d'août autour de cela. Il se trouve que ces tests sont positifs et que nous allons continuer à faire en sorte que le personnel de la Ville, plus exactement, si vous me le permettez, le personnel du C.C.A.S., ce n'est pas tout à fait la ville, mais c'est quand même très très proche, eh bien nous allons continuer parce que nous voulons que ces personnes-là puissent se réinsérer. C'est le travail que nous avons demandé aux agents de la Ville ou du C.C.A.S. de mettre en œuvre.

Je vous rassure, si besoin était, encore une fois, le budget du C.C.A.S. n'a pas bougé d'un iota depuis que nous sommes arrivés à la tête de la Ville d'Aubagne.

Voilà ce que je voulais dire à chacun. Il était important et merci de m'avoir permis de donner cette explication qui n'avait peut-être pas été complètement faite, ou pas suffisamment en tous cas.

Mme AMARANTINIS, je sais que vous êtes très attachée à donner ces explications-là mais c'est vrai que toutes les associations ne peuvent pas être vues comme cela en une seule fois.

Mme AIT ABBAS, si vous le souhaitez, vous-même ou les gens qui vous entourent, avoir d'autres explications sur ce sujet-là, nous le ferons avec beaucoup de plaisir.

On va mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **14-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Mme TRIC d'avoir rapporté cette 14<sup>ème</sup> délibération.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

---

### **15-260917 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel Communal : Définition d'emploi inscrit au tableau des effectifs.**

Il est nécessaire de consolider la Direction des Affaires Culturelles en définissant un poste de « Chargé de Projets Culturels » qui permettra le développement des projets culturels tels que 1895, les Nuits Flamencas, MP 2018, la déclinaison d'axes de travail



stratégique, le croisement avec d'autres politiques publiques : éducation, jeunesse, urbanisme.

Le détail des missions, le profil et le niveau de rémunération figurent dans la délibération.

L'Article 1<sup>er</sup> définit un emploi déjà créé au tableau des effectifs de « Chargé de Projets Culturels ». L'Article 2 précise de financer les dépenses correspondants par les crédits prévus par cet effet au budget communal.

La délibération n° **15-260917** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **VIE MUNICIPALE**

---

### **16-260917 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

#### **Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 25 Mai 2016.

**--- ooo O ooo ---**

Merci à tous pour ce Conseil Municipal et rendez-vous au mois de Novembre pour le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Merci à tous.

La séance du Conseil Municipal est terminée. Elle est levée à 19 heures 30.

